



17 février 2021

Compte rendu

Rencontre 1 – 2021



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ESTRIE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 17 février 2021
- ◆ **Durée** : de 13 h à 14 h 30
- ◆ **Lieu** : Téléconférence
- ◆ **Nombre de participant·e·s** : 13 participant·e·s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteur** : Thomas Frenette-Cloutier

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Cédric Bourgeois souhaite la bienvenue aux membres et présente le plan de la rencontre.

Mme Josée Plouffe remercie les membres pour leur présence.

2. RETOUR SUR L'INCENDIE DU 16 JANVIER 2021 SURVENU DANS LA FOSSE CANADIAN MALARTIC

M. Serge Blais, directeur général de Mine Canadian Malartic (MCM), présente les événements entourant l'incendie du 16 janvier 2021. L'incendie a eu lieu dans la fosse Canadian Malartic. Il raconte la suite des événements :

1. L'incendie est survenu lors d'un sautage standard. Le sautage lui-même s'est bien déroulé.
2. Comme il se fait à l'habitude, une équipe est allée vérifier le résultat du sautage (notamment pour mesurer la présence de gaz tels que du monoxyde de carbone ou de l'oxyde nitrique).
3. Le début d'incendie a rapidement été repéré. Les équipes d'intervention d'urgence et le service d'incendie de la Ville de Malartic ont été dépêchés sur place pour circonscrire l'incendie.
4. Les équipes de MCM et le service d'incendies ont finalement réussi à maîtriser le feu en le recouvrant de roc et de sable. L'opération a pris fin le 17 janvier 10 h 51, soit près de 24 heures suivant le début de l'incendie.

M. Blais indique que MCM a communiqué tout au long de l'évènement avec les maires de Malartic et Rivière-Héva, ainsi qu'avec la population et les médias par le biais de 3 communiqués et de 3 publications sur les médias sociaux. M. Blais mentionne que les vents n'étaient pas vers la ville ce qui a permis de diminuer les impacts pour la population. Les matelas incendiés ont été rassemblés afin d'en disposer auprès d'une entreprise spécialisée du Québec.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
<p>Vous avez déjà fait de nombreux sautages sans qu'un incendie soit déclaré. Pourquoi est-ce qu'il y a eu un incendie cette fois-ci ? Avez-vous des éléments de réponse sur la cause de l'incendie ?</p>	<p>M. Blais mentionne qu'il y a plusieurs hypothèses. L'enquête n'est pas terminée, mais l'équipe soupçonne que ce soit la présence de contaminants ou bien l'explosif lui-même qui aurait démarré l'incendie. Ce n'est jamais arrivé chez MCM malgré les centaines de sautages. Il indique que cela s'est déjà produit ailleurs, mais avec d'autres types de sautage. Le rapport sur l'incendie sera achevé d'ici 2 semaines.</p>
Intervention 2.	
<p>Est-ce que MCM fait des analyses de risques ? Par exemple, faites-vous un inventaire des risques tel qu'un incendie ?</p>	<p>M. Blais affirme qu'effectivement l'entreprise fait des analyses de risques, qui sont nécessaires pour prévenir des situations semblables, mais aussi pour les besoins de notre regroupement d'assureurs, qui considère d'ailleurs que le travail est bien documenté. Dans notre liste des risques majeurs, MCM n'avait pas nécessairement identifié celui lié à un incendie à la suite d'un sautage. Avec l'évènement qui est survenu, ce risque a évidemment été réévalué à la hausse.</p>

ACTION DE SUIVI 1 : VALIDER LA RAISON DE L'INCENDIE.

3. PRÉSENTATION DU PROJET ODYSSEY

M. Blais présente aux membres du CES-CM des informations sur le Projet Odyssey qui vient de recevoir l'aval des partenaires Agnico Eagle et de Yamana Gold pour la réalisation des travaux de construction de la future mine Odyssey. Le projet avait déjà été présenté à la dernière rencontre du CES-CM par Richard Harrisson. M. Blais présente les processus de permis pour répondre aux questions à propos des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) entourant le Projet Odyssey.

Il présente d'abord la carte des décrets accordés à MCM. En 2017, MCM a obtenu le décret 388-2017 qui permet aujourd'hui l'exploitation de la fosse Barnat et qui a aussi permis la déviation d'une portion de la route 117. L'extension de terrain obtenue avec le décret 388-2017 incluait aussi la partie du Projet Odyssey, qui était initialement prévue pour la halde à stérile.

Après avoir constaté le potentiel économique d'une mine souterraine dans cette zone, la décision a été prise de déplacer la halde à stérile à un autre endroit. À ce moment, le décret permettait déjà à MCM d'extraire 241 000 tonnes de minerai par jour.

M. Blais indique que l'entreprise opère déjà en deçà de cette limite de 241 000 tonnes de minerai par jour, qui ne sera d'ailleurs pas augmentée avec l'ajout du Projet Odyssey. Le Projet Odyssey a déjà obtenu les autorisations

lui permettant de construire un chevalement et une rampe d'exploitation pour produire 10 500 tonnes de minerai quotidiennement, en plus des infrastructures de surface.

En 2018, des forages ont permis de découvrir d'autres zones minéralisées importantes dont East Gouldie et East Malartic. Une demande de modification de décret fut déposée au MELCC le 19 février 2021 afin d'y inclure ces nouvelles zones permettant au Projet Odyssey de passer de 10 500 à 19 000 tonnes produites quotidiennement.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3.	
M. Bourgeois demande si l'annonce récente de M. Blais concerne seulement l'approbation du projet par les partenaires.	M. Blais confirme que oui.
Intervention 4.	
Est-ce que le projet souterrain ira vers les galeries de Goldfield?	M. Blais répond que le projet n'ira pas dans cette direction même si le terrain a été acquis par MCM. Les limites du terrain de MCM seront toujours respectées.
Intervention 5.	
Vous n'allez donc pas sous la 117 selon la carte?	M. Blais répond que le Projet Odyssey n'ira pas sous la route 117. Il invite les membres du CES-CM à aller voir l'animation 3D disponible sur le site web MCM. Ceux-ci pourront y voir la projection sous la surface. La zone la plus près de la 117 est Odyssey Sud. La production débutera en utilisant la rampe et par la suite, la construction du puits nous permettra d'y extraire le minerai qui se trouve plus en profondeur.
Intervention 6.	
Je vais dire la même chose que je dis publiquement, félicitations pour votre partenariat de longue date et vos recherches pour rendre économiquement viable le Projet Odyssey. Cela aura de grands impacts pour la ville. Votre projet sera très positif pour la ville et tout le monde est d'accord et positif. Vos communications sont constantes et transparentes à chacune des étapes.	M. Blais mentionne que la relation avec la communauté et les normes environnementales sont toujours très importantes pour MCM. Il souligne vouloir opérer le Projet Odyssey selon les mêmes hauts standards que la mine à ciel ouvert.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 7.	
Avec les deux mines qui vont opérer en même temps, planifie-t-on faire les sautages en même temps?	M. Blais mentionne que les horaires de sautage vont être selon les quarts de travail, de jour ou de nuit. Les sautages de production auront lieu entre 17h et 19h et 5h et 7h. Au niveau des sautages de développement des galeries, ceux-ci pourront avoir lieu à toute heure du jour ou de la nuit.
Intervention 8.	
Ce sera donc toujours aux mêmes heures? Allez-vous l'indiquer sur les tableaux de la ville?	Mme Plouffe affirme que lors des consultations précédentes, MCM avait décidé de diffuser les horaires sur le site web de l'entreprise. Elle mentionne que ce serait pertinent de vérifier s'il serait possible d'ajouter les horaires de sautage sur les panneaux d'affichage de la ville.

ACTION DE SUIVI 2 : METTRE À JOUR LE MÉCANISME DE COMMUNICATIONS LIÉ AUX SAUTAGES

M. Blais remercie les participants et quitte la rencontre.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

M. Bourgeois invite Mme Kim Cournoyer, surintendante environnement de MCM à présenter les plaintes et les non-conformités reçues depuis la dernière rencontre.

Mme Cournoyer présente le tableau des plaintes et des non-conformités qui est déposé à l'Annexe III. Deux plaintes ont été consignées depuis la dernière rencontre de décembre :

Plainte 1 :

- La première plainte concernait l'incendie du 16 janvier. Les informations à ce niveau ont déjà été présentées par M. Blais.

Plainte 2 :

- La seconde plainte est en lien avec le sautage du 17 janvier. L'intensité du sautage était soulignée par le plaignant. Le sautage a été fait selon les normes. La vibration la plus forte enregistrée est de 4,48 mm/s comparativement à la norme de 12,7 mm/s. Ce qui peut expliquer le ressenti du plaignant est que le sautage a duré 14,9 secondes alors que le maximum alloué est de 15 secondes. De plus, le sautage était localisé dans le nord de la fosse, près de la ville.

Mme Cournoyer mentionne qu'aucune non-conformité n'a été enregistrée depuis le 5 septembre 2020.

5. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION D'INTÉGRATION DU SITE WEB DU CES-CM À CELUI DE MCM

M Bourgeois invite Mme Brousseau à présenter la proposition de l'intégration du site web du CES-CM à celui de MCM.

Mme Brousseau partage le nouveau modèle du site web www.canadianmalartic.com, en montrant comment visiter la section du CES-CM. On y trouve les informations sur la tenue des prochaines rencontres du CES-CM, la mission, le mandat, la composition du Comité et la documentation sur les activités du comité. Mme Brousseau demande aux membres CES-CM leur niveau de satisfaction face à la proposition.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 9.	
Pourquoi on ne voit pas ça sur le site présentement ?	Mme Plouffe mentionne que le site n'est pas encore en ligne. La maquette est présentée pour être approuvée par les membres du CES-CM. S'il est approuvé, le site pourra rapidement être mis en ligne.
Intervention 10.	
L'administrateur du site, c'est vous ou des informaticiens engagés par MCM?	Mme Plouffe mentionne que c'est l'équipe de MCM qui s'occupe du site web.
Intervention 11.	
M. Bourgeois suggère de vérifier la différence de trafic engendrée par cette modification au site web.	Mme Plouffe affirme qu'ils pourront effectivement recueillir les données et vérifier le trafic dans cette nouvelle section du site web.

ACTION DE SUIVI 3 : VÉRIFIER LA DIFFÉRENCE DE TRAFIC D'USAGERS POUR LA NOUVELLE SECTION DU CES-CM, LORSQU'INTÉGRÉ AU SITE WWW.CANADIANMALARTIC.COM

6. BILAN DU PROGRAMME D'ACQUISITION ET SUIVI DU PROGRAMME DE REVENTE

M. Bourgeois passe ensuite la parole à Mme Plouffe qui présente un bilan sommaire du programme d'acquisition et du programme de revente. Elle précise que plusieurs dossiers sont en cours et que les deux programmes ne sont pas finalisés. Le bilan présenté se veut donc sommaire.

Programme d'acquisition :

Mme Plouffe mentionne que les gens avaient jusqu'au 9 novembre 2020 pour ouvrir leur dossier. Le programme devait initialement se terminer en août, mais a été repoussé étant donné le contexte de la COVID-19 qui nous a obligés à suspendre nos programmes au cours de l'année 2020. Elle présente ensuite le Guide de cohabitation, qui prévoyait notamment un programme d'acquisition et un programme de revente. Elle explique les critères d'admissibilités au programme d'acquisition, notamment le besoin d'être propriétaire dans la zone sud au 1^{er} juillet 2016. Il y avait aussi un volet pour les locataires.

Mme Plouffe présente alors les étapes pour compléter l'acquisition d'une résidence par MCM. Sommairement, après avoir démontré l'admissibilité, un processus avec deux évaluations distinctes de la propriété est enclenché.

La moyenne des deux évaluations constitue le prix d'acquisition de la propriété par MCM. MCM peut exiger une inspection ou des analyses d'experts supplémentaires dans certains cas.

Mme Plouffe précise que MCM s'assure d'acquérir des propriétés dont la salubrité et la sécurité sont à des niveaux adéquats. MCM peut suspendre un dossier advenant le cas où la propriété ne correspond pas aux critères du Guide. Lorsqu'un dossier est suspendu, le propriétaire a 18 mois pour remettre à niveau sa propriété et la resoumettre à une évaluation.

M. Plouffe indique que le bilan du programme d'acquisition est de 57 propriétés acquises, 13 dossiers en cours et 10 dossiers suspendus.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 12.	
L'un des critères est que le propriétaire devait habiter sa maison au 1 ^{er} juillet 2016. Si la personne a décidé d'aller vivre ailleurs après la fin du programme d'acquisition, c'est-à-dire après le 9 novembre, est-il toujours éligible ?	Mme Plouffe affirme que la personne ne serait pas éligible.
Intervention 13.	
Par rapport aux 13 dossiers en cours et les 10 dossiers suspendus, est-ce qu'ils font partie des 57 dossiers ?	Mme Plouffe affirme que les 13 dossiers en cours ne font pas partie des 57 dossiers. En fait, il y a une possibilité pour MCM d'acheter jusqu'à 80 propriétés selon les dossiers ouverts présentement. On ne peut prévoir si les 10 dossiers de mise à niveau vont franchir le processus d'acquisition, mais ils en ont le potentiel.
Intervention 14.	
Le programme d'acquisition a été mis en place conjointement entre différentes parties. Quelle est la marge de manœuvre du CES-CM par rapport à ce programme ?	Mme Plouffe explique que le Guide a été élaboré en septembre 2016. Dans le Guide, il y a déjà l'ensemble des modalités pour le programme d'acquisition. Il n'y a donc peu de marge de manœuvre face au programme lui-même.
Intervention 15.	
Qui prend la décision pour l'éligibilité au programme ?	Mme Plouffe précise que c'est MCM qui s'assure de la conformité de l'ensemble des dossiers. L'exigence d'acheter une résidence salubre et sécuritaire est une priorité. MCM ne souhaite pas qu'un incident arrive aux futurs propriétaires et veut éviter des situations problématiques.
Intervention 16.	
Est-ce que le programme est vu comme un privilège par les gens ?	Mme Plouffe considère que les gens qui y ont participé y voyaient un certain avantage. Cela leur permet de vendre leur propriété de manière simple et dans un délai raisonnable avec plusieurs avantages monétaires. Il faudrait questionner directement les gens pour avoir une réponse plus exhaustive.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 17.	
Le programme s'adressait à tous les résidents du secteur sud, sans discrimination quant aux raisons pour lesquelles ils désirent vendre, que ce soit à cause de la mine ou non. Le but du programme visait aussi à revitaliser le quartier.	Mme Plouffe acquiesce et répond que lors de l'élaboration du programme, les parties se questionnaient s'il était mieux de restreindre l'éligibilité au programme seulement aux citoyens incapables de cohabiter avec la mine. Elles se sont plutôt entendues pour ouvrir le programme à tous ceux qui désirent vendre leur propriété. Mme Plouffe ajoute qu'ils ont demandé aux participants du programme les raisons de leur participation. MCM a pu constater que c'est souvent pour des raisons externes à la cohabitation avec la mine que les résidents désirent vendre. Il y a d'autres raisons telles que la retraite, un changement dans la situation de vie, etc.
Intervention 18.	
Certaines de vos propriétés sont aussi utilisées comme maisons pour vos travailleurs.	Mme Plouffe confirme que MCM a conservé quelques maisons pour ses besoins, comme l'hébergement de nos stagiaires notamment.
Intervention 19.	
Sur les 57 résidences, est-ce qu'il y en a qui sont vendues?	Mme Plouffe affirme qu'en continuant la présentation, elle permettra de répondre aux questions.

Programme de revente :

Mme Plouffe indique que ce programme n'avait pas été rédigé lors de l'élaboration du programme d'acquisition en 2016, seulement les grands principes y étaient mentionnés. Une version de mise en œuvre fut rédigée en avril 2018. Le but du programme de revente était de revaloriser le quartier sud de Malartic. L'idée était d'attirer de jeunes familles. L'octroi de sommes substantielles facilite l'acquisition par de jeunes familles.

Elle présente les cinq principes directeurs du programme :

1. Ne pas diminuer les taxes foncières de Malartic;
2. Être équitable envers les propriétaires qui ne désirent pas vendre;
3. Être équitable envers les propriétaires en processus de ventes;
4. Favoriser une mise en marché et une vente diligente des propriétés acquises;
5. Ne pas démolir ou déplacer de résidences acquises.

Mme Plouffe présente ensuite les modalités du programme. Elle indique qu'il y a deux types de propriétés à revendre, soit les maisons rénovées et les maisons à rénover. MCM procède à la rénovation d'une maison seulement si les coûts de rénovation sont évalués à moins de 30 % de la valeur d'achat. Si les coûts sont plus

élevés, MCM met en vente la maison avec une offre de compensation pour l'exécution des rénovations par le futur propriétaire.

Elle présente alors les conditions d'occupation. MCM voulait éviter que les gens achètent et revendent rapidement les maisons uniquement dans l'optique d'y faire un gain monétaire. C'est ainsi qu'ils demandent aux gens d'habiter leur propriété pendant une période minimale de 3 années suivant l'acquisition de la propriété, sans quoi les bonis devront être remboursés selon certaines modalités.

Parmi les 57 maisons acquises, 44 ont été vendues, dont 35 rénovées par MCM et 9 doivent être rénové. Le coût du programme est d'environ 10 millions pour l'acquisition des maisons et de 2,8 millions pour les frais supplémentaires. Il s'agit d'un investissement moyen de 60-62 000 \$ par résidence. Elle présente ensuite quelques exemples de maisons rénovées et « à rénover ».

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 20.	
La mine a gardé combien de maisons pour elle?	Mme Plouffe affirme qu'elle ne connaît pas le chiffre exact. MCM utilise toujours la maison en face de l'ancien « Kool-Kafé » puisque certains bureaux y ont été installés. Il n'y a pas de décision présentement quant à la vente ou non de cette propriété. MCM ne vise pas à acquérir de propriété, mais c'est possible que ce soit le cas pour accueillir des stagiaires, par exemple. Seulement quelques-unes des propriétés pourraient être gardées par MCM.
Intervention 21.	
Vous n'avez donc pas l'intention de faire des maisons de chambres?	Mme Plouffe affirme que ce n'est pas l'intention du programme.
Intervention 22.	
Est-ce un règlement pour les futurs acquéreurs de ne pas avoir le droit de faire une maison de chambres?	Mme Plouffe affirme que l'exigence d'habiter 3 ans est justement pour éviter une telle situation. L'objectif est d'attirer de jeunes familles. Cependant, il est difficile de vérifier la suite au-delà de 3 ans et d'exercer un contrôle sur ce qu'il adviendra des résidences.

7. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

Approbation du compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2020 :

M. Bourgeois demande aux membres si ceux-ci avaient des commentaires en lien avec le compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2020. Les membres indiquent que non. M Bourgeois mentionne que le compte rendu sera alors mis en ligne.

Mme Brousseau présente ensuite les actions de suivis en lien avec la rencontre du 16 décembre 2020.

ACTION DE SUIVI 1 : ÉVALUER DES OPTIONS POUR AVISER LES CITOYENS LORS DE LA TENUE DE SAUTAGE PLUS LONG.

Mme Brousseau mentionne qu’il y a eu à nouveau une plainte pour un sautage d’une plus longue durée, tel que Mme Cournoyer l’a présentée. MCM a déjà mis sur pied un mécanisme de communication pour les citoyens qui voulaient être avisés de ses sautages. Cependant, la ligne d’appel n’est pas utilisée et le mécanisme est désuet. MCM désire lui donner un second souffle et l’actualiser, notamment avec la venue du Projet Odyssey.

MCM a fait un suivi avec le plaignant. Il lui a été mentionné qu’un nouveau mécanisme serait mis en place pour les citoyens désirant être avisés des sautages. Mme Plouffe ajoute que le processus en place n’a jamais été utilisé puisqu’il n’y a jamais eu de demande. Elle indique que l’équipe de MCM s’assure de bien communiquer avec les citoyens s’il y a des demandes et que davantage de promotion sera faite suivant la mise en place du nouveau mécanisme.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 23.	
M. Bourgeois demande des clarifications face au mécanisme de réponse pour le plaignant.	Mme Plouffe affirme qu’il y a plusieurs options, notamment de créer un abonnement à une liste qui informe les citoyens sur tous les sautages, ou bien seulement ceux qui ont des particularités comme la durée par exemple. Les mécanismes déjà en place seront évalués et il sera considéré de miser sur des mécanismes simples et efficaces.
Intervention 24.	
Est-ce que les gens qui s’occupent des sautages connaissent la durée d’avance?	Mme Plouffe confirme qu’un avis de sautage est émis le matin concernant plusieurs données tel qu’une prédiction de la durée des sautages. MCM a l’autorisation de faire deux sautages par jour, mais il n’est pas rare que des sautages soient annulés. Tous les avis de sautage se trouvent sur le site Web de MCM.
Intervention 25.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Pourquoi qualifiez-vous de plus longs les sautages tel que celui de 14,9 secondes, alors que la norme est de 15 secondes? Pourquoi est-ce classifié comme une plainte, si c'est un sautage conforme? Sans vouloir être méchant à l'égard d'un citoyen, pourquoi la plainte est-elle recevable?	Mme Plouffe affirme que chacun a droit à son interprétation et son ressenti. Lorsqu'elle reçoit un appel de plainte, l'équipe de MCM procède à une analyse des données pour s'assurer qu'il n'y aurait pas une particularité du sautage qui aurait été omise et que celui-ci était bien conforme. Pour l'équipe de MCM, c'est important que chaque citoyen puisse faire part de ses préoccupations et il est important de leur faire un suivi avec diligence.
Intervention 26.	
M. Bourgeois mentionne que le fait de savoir à l'avance qu'un sautage aura lieu pourrait grandement atténuer le ressenti négatif des citoyens. En étant avertis, les citoyens réagiront mieux lorsqu'il y a un sautage important.	Mme Plouffe acquiesce.
Intervention 27.	
On ressent très fort les vibrations des sautages. Je comprends les citoyens qui font des plaintes, car parfois on se demande si notre maison ne va pas changer de place tellement ça bouge.	
Intervention 28.	
Il y a plusieurs paramètres au sautage comme la surpression, la durée, etc. La base de la recevabilité d'une plainte se doit d'être plus large que la simple conformité aux normes. Au niveau de la surpression, il y a des niveaux bien en dessous des normes qui peuvent engendrer de forts désagréments pour les gens plus sensibles.	
Intervention 29.	
M. Bourgeois demande de confirmer qu'il y aura des actions mises en place dans les prochains mois pour mettre sur pied le mécanisme de diffusion d'informations sur les sautages.	Mme Plouffe acquiesce.

ACTION DE SUIVI 2 : PRÉSENTER LA PROPOSITION D'ONGLET DU SITE WEB DU CES-CM INTÉGRÉ À CELUI DE MCM.

Mme Brousseau indique que le suivi de cette action a été fait plus tôt lors de la rencontre. Le site sera partagé rapidement s'il n'y a pas de commentaires additionnels.

ACTION DE SUIVI 3 : COMMUNIQUER AVEC LA SESAT POUR ÉVALUER LEUR INTÉRÊT À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS PARTICIPATIVES DE MCM.

Mme Brousseau affirme qu'un premier contact avec M. Pitre a été fait et qu'un retour de sa part est attendu afin de voir si la SESAT peut participer en tant qu'observateur ou selon une autre modalité en fonction des thématiques des rencontres.

ACTION DE SUIVI 4 : LORS DU PROCHAIN EXERCICE DE VALIDATION DES PARTIES PRENANTES, PRÉSENTER LES AJOUTS, RETRAITS ET MODIFICATIONS DEPUIS LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES.

Mme Brousseau demande de garder ce suivi pour la prochaine rencontre d'audit VDMD.

ACTION DE SUIVI 5 : TENIR LES PROCHAINES RENCONTRES SUR LA PLATEFORME TEAMS.

Mme Brousseau demande l'approbation des participants pour poursuivre les rencontres sur la plateforme Teams. Puisqu'il n'y a aucune objection et que la rencontre s'est bien déroulée, les prochaines rencontres se dérouleront sur Teams.

ACTION DE SUIVI 6 : ENVOYER UN SONDAGE AUX MEMBRES POUR CONNAÎTRE LEUR PRÉFÉRENCE POUR LES DATES ET LES SUJETS DES RENCONTRES POUR 2021.

Mme Brousseau mentionne qu'elle a envoyé un courriel aux membres pour les informer des dates proposées pour 2021. La prochaine rencontre proposée est en juin 2021. Les thématiques proposées sont transmises dans le courriel afin de recueillir les suggestions et les commentaires des membres. Mme Brousseau indique qu'aucune réponse n'a été reçue jusqu'à maintenant et elle demande aux membres s'ils ont des propositions. Les membres du CES-CM ne font pas de proposition supplémentaire.

8. VARIA

M. Bourgeois propose d'inviter à nouveau les membres à suggérer des thématiques pour l'année lors de l'envoi du rapport 2020 du CES-CM.

Mme Plouffe affirme que le rapport annuel sera déposé sur le site internet prochainement puisqu'il est en préparation. MCM prévoit recueillir les commentaires sur les thématiques ainsi que les réactions sur le rapport durant les 10 jours suivant l'envoi du rapport.

ACTION DE SUIVI 4 : RECUEILLIR LES COMMENTAIRES SUR LES THÉMATIQUES À ABORDER POUR LE CES-CM EN 2021.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 30.	
Malgré la Covid-19, est-ce que MCM a reçu beaucoup de demandes pour le programme de compensation?	Mme Brousseau affirme que beaucoup de demandes ont été déposées dans la boîte de dépôt de documents pendant la période de fermeture du local. À la réouverture du local, il y avait près de 400 demandes de déposées. La période d'inscription a été repoussée jusqu'au 30 avril puisque le bureau des relations communautaires a été fermé.

9. REMERCIEMENTS ET RAPPEL DU CALENDRIER DE RENCONTRES 2021

Mme Plouffe remercie tous les participants pour leur présence. Elle espère qu'il sera possible d'organiser prochainement une visite sur le terrain, et peut-être même se rendre sur le site du Projet Odyssey. M. Bourgeois remercie tous les participants.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

Fin de la rencontre à 14 h 30

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : VALIDER LA RAISON DE L'INCENDIE.

Action de suivi 2 : METTER À JOUR LE MÉCANISME DE COMMUNICATIONS LIÉ AUX SAUTAGES.

Action de suivi 3 : VÉRIFIER LA DIFFÉRENCE DE TRAFIC D'USAGERS POUR LA NOUVELLE SECTION DU CES-CM, LORSQU'INTÉGRÉ AU SITE WWW.CANADIANMALARTIC.COM

Action de suivi 4 : RECUEILLIR LES COMMENTAIRES SUR LES THÉMATIQUES À ABORDER POUR LE CES-CM EN 2021.

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

13 h 00	Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre - Approbation du compte-rendu de la rencontre du 16 décembre 2020
13 h 10	Retour sur l'incendie du 16 janvier 2021 survenu dans la fosse Canadian Malartic
13 h 30	Suivi des plaintes et des non-conformités
13 h 45	Présentation de la proposition d'intégration du site web du CES-CM à celui de MCM
14 h 00	Bilan du programme d'acquisition et suivi du programme de revente
14 h 30	Actions de suivi
14 h 40	Varia
15 h 00	Remerciements et proposition d'un calendrier de rencontres 2021

ANNEXE II

LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Gilles Théberge Poste à combler Poste à combler	x	
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin	x	
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Luc Bossé, OBVAJ	x x	
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée	x x	
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	x	x
Économique	Poste à combler		
Santé publique	Poste à combler		
Éducation	Hatem Mrad, UQAT	x	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	x	
Communauté autochtone	Poste à combler		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or		x
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	x	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	x	
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Adboulaye Badiane, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	x	x
Mine Canadian Malartic	Serge Blais, Directeur général	x	
Mine Canadian Malartic	Kim Cournoyer, surintendante environnement	x	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	x	
Mine Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	x	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur		
Transfert Environnement et Société	Thomas Frenette-Cloutier, rapporteur		

ANNEXE III

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Liste des préoccupations et des plaintes 2020 - CES-CM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Sautage du 16 janvier 2021 11h09	Environnement Qualité de l'air	Secteur 1 Malartic	18 janvier 2021	MELCC informé Mesures aux stations de qualité de l'air conformes Mesures de gaz conformes et de la qualité de l'air sur le chemin des Merles et des Cygnes	Fermée 10 février 2021
Sautage du 17 janvier 2021 15h05	Environnement Vibrations	Secteur 1 Malartic	18 janvier 2021	Sautage conforme Vibration la plus forte (Musée) : 4,48 mm/s Durée : 14,9 sec	Fermée 10 février 2021

*Aucune non-conformité depuis le 5 septembre 2020

